

Fiche action n°1 : Préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Sites concernés

L'ensemble des sites où la TVB est présente (voir carte). (Voir le document de l'inventaire)

État des lieux

La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer un réseau écologique permettant à la faune et à la flore d'assurer leur survie et aux écosystèmes de bien fonctionner afin de rendre des services à l'Homme.

La modélisation de la TVB à l'échelle de la commune a permis de mettre en évidence les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Ainsi, la TVB concerne divers lieux sur l'ensemble du territoire communal. Six zones à enjeux ont été identifiées au niveau desquelles le réseau écologique semble plus menacé qu'ailleurs à cause de la présence d'obstacles (voir carte). Deux réservoirs de biodiversité se trouvent isolés (le bois de la Remise pour la sous-trame forestière et les clairières du bois de la Butte pour la sous-trame des milieux ouverts)

Menaces

Les menaces qui pèsent sur la TVB sont la perte de réservoirs de biodiversité et de connectivité entre ces réservoirs et donc une diminution de la diversité biologique à l'échelle de la commune.

Préconisations

Préserver les haies, bosquets et friches existant sur le territoire.

Lorsqu'une **taille des haies** existantes est nécessaire, elle doit être **réalisée à l'automne ou en hiver** (Nov à février).

Planter des haies d'essences locales (Charme commun, Troène, Viorne mancienne, Noisetier, Cornouiller sanguin, Prunellier, etc...) à trois strates et trois rangs si possible. (voir liste des espèces en annexes)

Appliquer une gestion différenciée des trottoirs et des talus (cf Fiche action n°3) notamment au niveau des zones à enjeux n°2, n°3 et n°4.

Favoriser la régénération naturelle des boisements et laisser les bois morts sur place au niveau des bois de la Butte, de la Remise et de Marcellly.

Recréer de la connectivité. Pour reconstituer une connectivité entre la zone nodale au sud du territoire communal et le réservoir de biodiversité isolé (Bois de la Remise), la plantation d'une haie d'arbres et d'arbustes diversifiés est préconisée longeant pour partie le GR22 afin de rejoindre les boisements du parc du château de Herse.

Document de référence

- [Guide technique des haies bocagères](#), Conseil général du Calvados, Direction de l'environnement et de la biodiversité :